DLP -7-10-65 420944

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92.97-11 - Postes 440 et 449)

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

BULLETIN N° 61 d'OCTOBRE 1965.-

INFORMATIONS.-

CEREALES

TRAITEMENT DES SEMENCES DE CEREALES-(désinfection des semences)-

Le traitement, par voie chimique, des semences de céréales demeure le seul procédé de lutte valable contre les maladies suivantes : Carie du blé, Charbon de l'avoine, Charbon couvert de l'orge et Helminthosporiose de l'orge, Fusariose et Septoriose. Cette désinfection peut être effectuée avec l'un des produits suivants :

- Produits organo-mercuriques : contre Carie, Charbon de l'avoine, Charbon couvert de l'orge, Helminthosporiose, Fusariose et Septoriose.
- Sels de Cuivre, Oxyquinoléate de Cuivre, Manèbe, Mancozèbe : contre Carie, Fusariose et Septoriose.
- Formol : contre Carie, Charbon de l'avoine, Charbon couvert de l'orge.
- Carbatène, Cuprobame, Hexachlorobenzène, Quintozène : contre Carie.
- Captane, Thirame, Dérivés quinoniques : contre Fusariose et Septoriose.

Selon le produit retenu et le matériel dont on dispose, le traitement des semences s'opère par poudrage à sec, par poudrage humide ou par trempage (dans ce cas, éliminer les graines qui surnagent, faire sécher rapidement et semer sans tarder). L'aspersion - c'est-à-dire l'arrosage des semences avec 8 à 10 litres de bouillie par hectolitre de grains, suivi du pelletage des tas - est une méthode qui manque de précision.

Les grains traités, non utilisés pour les semis ne doivent pas être employés pour la meunerie ou l'alimentation des animaux : les produits organo-mercuriques, en particulier, sont toxiques et des accidents très graves pourraient résulter de la non observation de cette recommandation.

NOTA.- Il existe dans le commerce des produits mixtes permettant d'assurer non seulement la désinfection des semences contre ces maladies mais également la protection des semis contre certains autres ravageurs, tels que Corbeaux, Taupins, Mouche grise : s'il y a lieu, avoir recours à ces produits.

P.:.130

ARBRES FRUITIERS

CORYNEUM DU PECHER.-

Contre cette maladie qui provoque, entre autre, le dessèchement des rameaux, effectuer un traitement cuprique très soigné dès la chute totale des feuilles.

CHANCRE BACTERIEN DU CERISIER.-

Cette maladie cause, dans notre région, des dégâts parfois sérieux sur Cerisier.

Nous rappelons ci-dessous les principaux symptômes de ce chancre bactérien ; Yeux ne débourrant pas ; bouquets de mai et bouquets foliaires se desséchant ; branches et troncs portant des lésions profondes de l'écorce pouvant entraîner la mort de la partie située au-dessus de ces chancres. Ces nécroses des tissus corticaux aboutissent généralement à des méplats - zones aplaties, déprimées - très caractéristiques où des exsudations gommeuses ont souvent lieu.

Dans les plantations de Cerisiers, intéressées par cette maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement cuprique avant la chute totale des feuilles.

Ce traitement est à renouveler au printemps, avant la floraison et après la chute des pétales (ces deux dernières interventions sont également efficaces contre le Monilia et l'Anthracnose).

POMMES DE TERRE

CONSERVATION DES TUBERCULES.-

Nous attirons l'attention des intéressés sur le fait que, cette année, la conservation des tubercules risque d'être difficile.

Il est conseillé avant entreposage définitif d'effectuer un stockage provisoire dans un local bien aéré afin de pouvoir procéder, en temps utile, à un triage sévère.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

Nous serions reconnaissants aux abonnés de la Station d'Avertissements Agricoles de bien vouloir nous retourner, si possible avant fin Novembre, avec leurs observations, la page 3 de ce bulletin.

Nous les en remercions très vivement à l'avance.

CLERMONT-FERRAND, le 4 Octobre 1965.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux :
P. DENIZET.

Tirage n° 567 du 4 Octobre 1965 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1965 - Expédition n° 18.